

# AADMIE : AG annuelle du 20/11/21

## Rapport introductif

Suite à la démission de la quasi totalité de l'ancien CA et du bureau, un nouveau CA a été élu le 7 novembre dernier.

Il comprenait des nouveaux (présentation) :

Alain Varlet Sylvie Delaruelle, Sylvie Salomon, Valérie Nouviale, Romain Treppoz.

Et des anciennes (présentation) : Annie Vincent, Karen Dubois.

Geneviève Noël, également de l'ancienne équipe a été rapidement cooptée et a rejoint le nouveau CA.

Nous sommes donc 8.

Nous avons fonctionné en CA, sans bureau. Nous avons souvent eu des invité.e.s en plus de nous et il y a eu une réunion commune avec la commission juridique. Nous nous sommes réunis en visio, en présentiel ou avec des formules mixtes en fonction des possibilités. Notre rythme a été d'environ deux réunions par mois. Les réunions durent une heure 30 maximum et sans dépassement d'heure. Les CA « élargis » ont été malheureusement moins nombreux – et aussi moins fréquentés - que par le passé pour des raisons sanitaires.

Nous nous situons pour l'essentiel dans la continuité.

Nous continuons à « aider et défendre » des jeunes dont la situation est souvent difficile à comprendre, y compris pour nos partenaires associatifs, syndicaux ou politiques.

Nous continuons à assumer les mêmes « services » auprès des jeunes. Le point sera fait par les commissions qui les assument.

Nous faisons toujours face à des sorties de l'ASE qui ne baissent pas :

- avril : 2
- mai : 3
- juin : 6
- juillet : 4
- août : 7
- septembre, octobre : 0
- novembre : 4 (le 14/11)

Nous nous situons clairement dans un fonctionnement associatif, solidaire, non hiérarchisé. Nous nous efforçons de créer et d'entretenir des liens avec tous les partenaires nécessaires et possibles tant au plan institutionnel qu'associatif.

Nous comptons sur nos propres forces et ne touchons aucune subvention.

L'année a été chargée et le travail n'a pas manqué. Pour autant, personne n'en sort épuisé.

Nous faisons au maximum appel à toutes les bonnes volontés pour élargir l'assise de l'association, répartir tâches et contraintes et éviter la concentration sur un trop petit noyau de bénévoles.

Les contraintes peuvent devenir fortes par moment et nous appelons actuellement les bénévoles à s'investir sur la commission « local » et la commission « chez Antoine ». Nous avons également en permanence le souci de trouver de nouvelles familles solidaires.

Il va de soi qu'indépendamment de ces priorités, toutes les commissions seront heureuses d'intégrer de nouvelles personnes.

Des outils ont été mis en place qui allègent le travail : les circulaires « coup de main », les adresses électroniques, le réseau d'« anges gardiens ».

D'autres ont moins bien fonctionné comme le réseau des correspondant.e.s. Certains jeunes ont des correspondant.e.s attiré.e.s et identifié.e.s mais pas tous, loin de là. On ne peut donc pas dire que cette tentative de mettre en place un réseau de correspondant.e.s ait réglé la question du suivi individuel des jeunes et le débat reste ouvert sur ce sujet.

Un effort a été fait au niveau de la communication par l'ouverture d'un site Internet ([www.aadmie.org](http://www.aadmie.org)) en plus du Facebook qui existait déjà. Un bulletin, quasi-mensuel et envoyé par courriel aux adhérent.e.s sous forme d'un fichier pdf, vient compléter l'ensemble.

Des problèmes de communication ont pu être surmontés en considérant comme membre de l'AADMIE toute famille solidaire (c'est à dire accueillant au moins un jeune de temps en temps). Paradoxalement, des familles accueillantes mais ne cotisant pas à l'association se voyaient coupées d'une partie des informations qui circulaient en interne.

Quelques tentatives ont été faites pour impliquer davantage les jeunes dans la vie de l'AADMIE. Il est encore trop tôt pour en tirer le bilan. De même, nous nous sommes rapprochés – sans résultat concret pour le moment - du nouveau Conseil Départemental. Une réunion importante aura lieu le 25/11 avec sa 4<sup>ème</sup> vice-présidente : Maryline VINET, chargée de l'enfance et des familles

Du point de vue de l'ambiance de travail, nous nous efforçons de développer un esprit positif de partage et de confiance. Nous rejetons toute forme de pression culpabilisatrice. Chacun.e fait ce qu'il/elle peut. Nous ne sommes une association et rien d'autre. Nous avons forcément nos limites et nous les acceptons.

## Bilan travail commission juridique nov 2020 à nov 2021

La commission juridique compte 7 membres.

- Création d'un document sur le parcours juridique retraçant les différentes étapes du parcours juridique. Ce document est téléchargeable sur le site. Rempli et conservé par le jeune.

Il comporte : les dates importantes qui lui seront demandées régulièrement (arrivée en France, sortie de l'ASE...) ; la mention des différentes démarches à effectuer : chaque démarche comporte la date à laquelle elle a été effectuée.

Objectifs : permettre au jeune de s'y référer pour savoir à quelle étape de son parcours il se situe ; lui éviter de répéter à différents interlocuteurs les mêmes choses (la mémoire des dates est souvent assez floue).

Retour positif des avocats.

- Demande de consultation des évaluations de l'ASE proposée aux jeunes. Importance pour lui et pour son avocat.e, intérêt pour connaître les éléments qui fondent la non reconnaissance de minorité et donc analyser ces évaluations et disposer d'arguments lors de rencontres avec le CD. Nous avons récupéré 3 évaluations qui mettent en évidence les critères contestables pour arguer de la majorité des jeunes. Nous continuons ces demandes.

- Une rencontre a eu lieu sur ce sujet avec le CD, impossible d'en discuter, ni sur le fond ni sur la forme car dès l'introduction, cadrage du Directeur adjoint des Solidarités qui a tenu « à garantir la bienveillance des professionnelles » et la chef de service a proposé « d'échanger sur nos questions (celles de l'AADMIE) et de recadrer le fonctionnement (du CD) dans le cadre de la loi ». Il n'était donc plus du tout question de l'ordre du jour initial (« préciser les modalités d'évaluation par nos équipes de travailleurs sociaux et d'échanger sur celles-ci » texte du mail d'invitation). Madame Vinet a insisté sur la nécessité de rapports de confiance et proposé de reprendre la discussion avec l'association.

- Relations avec les avocats : 3 avocats au lieu d'un (Me Rahmani, Me Coustenoble et Me Robisch). La communication avec eux se fait souvent via l'adresse électronique du groupe juridique pour le partage des infos. Chaque nouveau jeune a néanmoins un ou deux référents juridiques. Une rencontre commune a eu lieu : discussion bénéfique, d'autres rencontres sont envisagées, mais calendrier chargé.

- Jugements :

- le juge Fravette a été remplacé par la juge Guillard : 1 ou 2 audiences à venir le 23/11;

- depuis un an :

9 jeunes sont passés en audience auprès du JE : 1 annulée car majeur entre-temps ; 5 reconnus mineurs (l'ASE fait appel sur une décision) ; 4 non reconnus dont 1 après des tests osseux, mais c'est un des plus récents, espérons que cela n'augure pas d'une tendance ; 3 audiences à venir auprès du JE en novembre.

11 jeunes en audience à la Cour d'Appel de Bordeaux : 2 reconnu mineurs, dont un après des tests osseux ; 9 non reconnus, dont 6 après des tests osseux ; 1 non lieu car majeur entre-temps ;

Bilan : 50 % de mineurs chez le JE ; s'ils ne sont pas reconnus mineurs par le JE, il y a peu de chance qu'ils le soient en appel car pratique courante des tests osseux et résultats très majoritairement défavorables aux jeunes.

- Tests osseux : nous accompagnons les jeunes à Bordeaux. Nous serons peut-être relayés sur cette tâche par Médecins du Monde.

## Rapport d'activités 2021 pour la commission scolarisation d'AADMIE-RESF16

Concernant la scolarité, le parcours reste le même : après nous être assuré que les jeunes sont à jour de leur parcours santé et qu'ils peuvent entrer dans un établissement, ils passent les tests en français et en maths au CIO après un premier entretien avec un psy-EN, conseiller d'orientation.

Cela permet une orientation dans plusieurs voies grâce au CASNAV (Isabelle Bryon a pris la suite d'Emmanuelle Taccoen en septembre dernier pour le poste de responsable du CASNAV) :

- en **collège** en classe normale ou en classe UPE2A (pour élèves allophones)
- en **MFR** pour les plus de 16 ans après entretien avec le directeur de la structure en fonction du nombre de places restantes
- en **module d'alphabétisation** pour les plus de 16 ans (structure hébergée à l'EREA de Puymoyen, financée par des fonds européens)

Après ces 3 voies, ils intègrent une voie professionnelle en lycée professionnel ou MFR, une voie générale en lycée général.

Jusqu'à présent tous les jeunes ont pu être scolarisés mais depuis la rentrée de septembre 2021 nous avons plus de difficultés pour les plus de 16 ans qui pouvaient prétendre au module d'alphabétisation. En effet ce module s'est retrouvé sans professeur et son recrutement n'est toujours pas fait à ce jour. Nous espérons une ouverture en janvier 2022.

Heureusement les MFR nous soutiennent beaucoup, plus d'une dizaine de jeunes y sont scolarisés cette année. C'est pour l'instant la seule solution que nous avons à leur proposer.

Le bilan chiffré est le suivant pour la première scolarisation :

- 10 élèves scolarisés ou en voie de l'être en collège et MFR.
- 6 nouveaux jeunes arrivés en novembre en attente.
- 6 jeunes sont partis de Charente cet été sans avoir terminé ou même entamé les démarches.

Les difficultés restent les mêmes : la scolarisation repose sur le bon accueil dans les établissements qui prennent en charge les frais de scolarité, demi-pension ou internat et la pandémie a eu un impact sur les budgets des établissements. Certains établissements bénéficient d'heures FLE pour soutenir les plus en difficultés dans l'apprentissage du français.

Les jeunes doivent être autonomes dans leur scolarité car nous n'avons pas les moyens de les accompagner régulièrement et de façon personnalisée dans chaque établissement. Leurs repères doivent être leurs professeurs et l'équipe éducative, souvent très attentive au sort de ces jeunes dans leur école.

Il faut rappeler que la voie scolaire est l'unique possibilité pour les jeunes que nous accompagnons, un apprentissage ne peut être entrepris sans responsable légal.

Après 18 ans certains cherchent à entrer en apprentissage, les démarches administratives sont longues, cela nécessite d'avoir un réseau et de la chance.

## CHEZ ANTOINE

Un logement est mis à disposition par Monsieur Antoine, et ce depuis plusieurs années. Sa capacité est de 5 personnes. Il se trouve à deux pas de la gare.

Période du 01/12/2020 au 15/11/2021



Le dernier rempart avant la rue

Après avoir sollicité le 115 puis la commission hébergement sans succès, le jeune peut avoir accès au logement « Chez Antoine ».

Changement de fonctionnement dans l'année. Des binômes passaient régulièrement pour contrôler le bon fonctionnement du logement. Suite à des difficultés diverses (rangement, hygiène...), il a été décidé d'attribuer une chambre à un jeune majeur : HAMZA. Il n'a pas la fonction de gendarme, ni de gardien ou d'agent technicien de surface. Son rôle consiste à accueillir les jeunes, proposer le lit, offrir les draps, le nécessaire de toilette et DONNER LES CONSIGNES.

Si un jeune ne respecte pas les consignes, Hamza doit informer le jeune. S'il persiste, il avertit le jeune qu'il informe immédiatement le référent AADMIE de la situation.

Le CA a pris la décision d'interdire l'accès « Chez Antoine » à 1 jeune qui d'ailleurs a été exclu de tout hébergement avec AADMIE.

Certains jeunes restent de 1 à 4 nuits puis nous informent (ou pas) de leur départ pour Paris ou Marseille.

Nous avons laissé 1 jeune presque 3 mois Chez Antoine après une opération chirurgicale qui le freinait dans ses déplacements.

Nous avons fait comprendre à plusieurs jeunes que leurs comportements n'étaient pas adaptés et qu'il serait bien qu'ils ne sollicitent plus « Chez Antoine ».

La commission Chez Antoine est trop restreinte, qui veut nous rejoindre ?

# Un toit pour les jeunes

## Commission hébergement

Nous avons recensé 85 jeunes qui dépendent de l'AADMIE pour être hébergés

### Où dorment-ils ? Où vivent-ils

38 sont dans des familles dont 5 accueillent 2, 3 ou 4 jeunes à temps plein ou les WE

6 dans la communauté ou chez un copain

1 à Sainte Marthe

37 sont internes. Ils sont au lycée du lundi soir au vendredi après-midi. Il faut leur trouver un hébergement pour les WE et les vacances scolaires.

### Le 115

Nous sommes régulièrement en liaison avec le 115 qui hébergent avec ses moyens.

Les jeunes sont souvent déstabilisés par les hébergements proposés par le 115 - loin d'Angoulême - et refusent d'y aller. Cette situation est difficile pour les jeunes mais aussi pour l'AADMIE qui n'a pas d'autre solution et pour le 115, car une place est bloquée pour rien, même si nous faisons le maximum pour tenir le 115 au courant.

À notre connaissance, seuls 2 jeunes ont dormi dehors 1 nuit depuis la rentrée scolaire.

### Chez Antoine

Un appartement est prêté à l'AADMIE par un adhérent, les jeunes y sont bien et demandent à y aller mais il n'y a que 5 places que nous réservons en priorité aux nouveaux.

### Qui accueille ?

Des familles accueillent depuis longtemps, 2 ou 3 ans et accompagnent au-delà des 18 ans du jeune, jusqu'à son installation.

Des enseignants accueillent des jeunes de leur établissement pendant le WE et parfois se sont cotisés pour offrir une chambre d'hôtel.

Certaines familles se sont découragées devant les difficultés du jeune et/ou administratives.

Beaucoup des hébergeant-e-s sont à la retraite et hésitent à accueillir depuis le COVID.

Depuis la rentrée, 4 nouveaux contacts.

### Chacun accueille comme il peut

Par exemple du lundi soir au vendredi matin ou 2 soirs en semaine ou que certains WE...

Les jeunes nous sollicitent aussi quand ils sont en stage loin de leur lieu d'hébergement habituel. S'ils sont en lycée professionnel nous sollicitons un autre lycée professionnel plus près de leur lieu de stage pour cette période.

### Les 15 derniers sortis par l'ASE

- 6 jeunes sont en alternance chez Antoine, au 115 ou dans des familles
- 6 jeunes ont déjà trouvé une famille
- 2 jeunes sont accueillis par leur communauté
- 1 jeune a une OPP (Obligation de Placement Provisoire de 6 mois)
- 9 jeunes sont déjà scolarisés dont 3 sont internes

*Un grand merci aux collègues, lycées et MFR pour les internats et les prises en charges par leurs fonds sociaux*

## L' AIDE ALIMENTAIRE en 2020 et 2021

Cette aide alimentaire, repose principalement sur notre partenariat avec la Banque Alimentaire de la Charente, auprès de qui nous nous approvisionnons en vivres une fois par semaine.

Elle est proposée aux jeunes qui sont hébergés :

- en haltes de nuit (pour 2 ou 3 jours consécutifs),
- dans l'appartement de dépannage « chez Antoine »
- dans des familles solidaires ou chez des amis le cas échéant.

Elle se compose principalement

- de produits basiques gratuits, financés par l'Europe (FEAD) ou par la Région (Colis Rebond):
- et de produits à coût réduit provenant de la collecte annuelle ou de magasins.

Depuis octobre, nous avons en plus un partenariat avec l'Association *St Vincent*

Cette aide alimentaire, repose principalement sur notre partenariat avec la Banque Alimentaire de la Charente, auprès de qui nous nous approvisionnons en vivres une fois par semaine.

Elle est proposée aux jeunes qui sont hébergés :

- en haltes de nuit (pour 2 ou 3 jours consécutifs),
- dans l'appartement de dépannage « chez Antoine »
- dans des familles solidaires ou chez des amis le cas échéant.

Elle se compose principalement

- de produits basiques gratuits, financés par l'Europe (FEAD) ou par la Région (Colis Rebond):
- et de produits à coût réduit provenant de la collecte annuelle ou de magasins.

Depuis octobre, nous avons en plus un partenariat avec l'Association *St Vincent*

*de Paul* qui nous fournit des invendus qu'elle collecte auprès des boulangeries et des colis Rebond supplémentaires.

Les « colis » sont remis aux jeunes lors des permanences au local les mercredis et vendredis après-midi.

Chaque semaine, 15 à 20 jeunes en moyenne bénéficient de cette distribution.

Soit environ 60 jeunes différents aidés sur une année. Ceci représente :

- Sur l'année **2020** : **640 colis** distribués, représentant **4616 kg** de denrées, pour une dépense de **1395 €**, soit une moyenne mensuelle de 53 colis ; représentant **384 kg** ; et un coût de **116 €**.

- Sur les **3 premiers trimestres de 2021**, **550 colis** représentant **4836 kg** de vivres, et une dépense de **1400 €**.

Janvier : 413 kg 178 €	Juin : 785 kg 196 €
Février : 314 kg 113 €	Juillet : 526 kg 146 €
Mars : 485 kg 151 €	Août : 502 kg 114 €
Avril : 617 kg 199 €	Septembre : 685 kg 237 €
Mai : 496 kg 143 €	Octobre : 652 kg 159 €

Soit une moyenne de **547 kg** rentrés chaque mois, pour une dépense de **163 €**.

Le stockage et la distribution répondent à des règles d'hygiène et de sécurité alimentaire consignées dans un « pense-bête » et affichées, pour les bénévoles qui assurent les permanences au local (nettoyage, traçabilité, conditions de stockage, frigo...)

Chaque année, plusieurs d'entre nous participent fin novembre à la collecte nationale de la BA dans les magasins.

# Tous au local

Le local 18 rue Fénelon 16000 Angoulême nous est prêté par l'évêché.

C'est le point central des échanges avec les jeunes, des rencontres avec les bénévoles. Le local est très important pour les nouveaux. Il est, après leur mise à la porte de l'ASE, leur premier contact avec les autres jeunes vivant la même situation. Ils y retrouvent aussi des jeunes de leur communauté ; c'est le début du réseau. Très rapidement, on voit certains y retrouver le sourire.

Période du 01/12/2020 au 15/11/2021

78 permanences 942 visites Au moins une quinzaine de jeunes à chaque permanence



Chaque mercredi, de 14 h à 17 h, les jeunes sont accueillis dans le but de répondre à leurs multiples et diverses demandes.

Le vendredi, de 17 h à 18 h 30, l'ouverture a pour but de s'assurer que tous sont logés pendant le week-end et de distribuer des colis alimentaires, notamment à ceux qui partent au 115 sans possibilité de cuisiner.

Ceux qui sont accueillis dans une famille ou par des connaissances peuvent aussi bénéficier d'un colis alimentaire.

Les denrées distribuées nous sont fournies par la Banque Alimentaire. Une partie est gratuite, l'autre est facturée et représente une part importante de notre budget.

Le contact avec l'association *Saint Vincent de Paul* allège les dépenses car des « colis rebonds » nous sont livrés gratuitement.

Les jeunes scolarisés ont tous un abonnement STGA. Nous donnons des tickets CITRAM pour leurs déplacements en dehors du Grand Angoulême.

En septembre, la scolarité prend beaucoup de temps (dossiers scolaires, fournitures ...).

Tout au long de l'année, les jeunes nous sollicitent pour les stages et pour le suivi de leurs scolarités (stages, voyage scolaire).

Le local s'est modernisé : il a dorénavant un évier, un petit coin rencontre isolé, une nouvelle imprimante, une étagère aménagée par un bénévole accompagné d'un jeune.

Nous sommes 4 principalement à assurer les permanences. Si vous êtes disponibles pour nous rejoindre, laissez-nous vos coordonnées et vous pourrez accéder à un *doodle* pour vous inscrire.

\*Pour les dépenses liées aux transports

51 abonnements STGA

5 abonnements Transports Nouvelle Aquitaine

Depuis septembre : 85 tickets pour 12 jeunes à l'école en dehors d'Angoulême



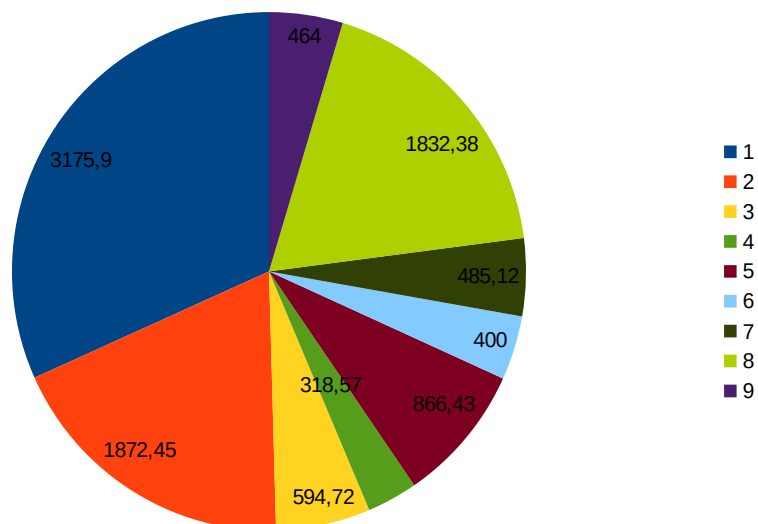


**BILAN FINANCIER**  
**ASSEMBLEE GENERALE DU 20 novembre 2021**

**DEPENSES**

	<b>Année 2020</b>	<b>Année 2021</b>
<b>CARTES DE BUS</b>	3272,00	3175,90
<b>BANQUE ALIMENTAIRE</b>	1349,83	1872,45
<b>Local rue Fénelon et divers</b>	819,74	594,72
<b>CHARGES</b>		
Assurance MAIF	520,73	318,57
Chez Antoine	658,75	866,43
Local rue Fénelon	400,00	400,00
Divers	999,65	485,12
<b>ACTIONS</b>		
Loto	1490,00	
<b>JURIDIQUE</b>	2669,01	1832,38
<b>SCOLARITE</b>	207,05	464,00
<b>TOTAL</b>	<b>12386,76</b>	<b>10009,57</b>

## Année 2021



## RECETTES

ADHESIONS ET DONS	10844,02	7045,58
LOTO	1584,00	
EXCEDENT 2019	3991,66	
EXCEDENT 2020		4032,92
<b>TOTAL</b>	<b>16419,68</b>	<b>11078,42</b>
<b>Solde au 15/11/2021</b>		<b>1068,85</b>